

Le Mont, le 15 mai 2024

## Décision du Conseil communal

### Séance du lundi 13 mai 2024

Conformément aux dispositions de l'article 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité informe les électeurs que le Conseil communal, dans sa séance du 13 mai 2024, s'est prononcé sur les préavis suivants :

- Préavis N° 05/2024**      *Gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA) - Demande de crédit de CHF 280'000.- pour la réalisation des travaux électromécaniques sur l'infrastructure des routes cantonales et communales nécessaires à la mise en service de la GCTA*
- Préavis N° 06/2024**      *Achat d'un véhicule pour la Police administrative - Crédit demandé : CHF 74'420.- TTC.*
- Préavis N° 07/2024**      *Achat des premier et deuxième étages du Collège du Mottier G - Demande d'un crédit de CHF 1'450'000.- TTC*

Les documents peuvent être consultés au Secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

  
La syndique  
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité



  
La secrétaire adjointe  
Anne Flachaire

Avis affiché le 15 mai 2024

*La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'art. 162, al. 1, lettres a et c de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) ou la publication prévue à l'art. 162, aliéna 1, lettre b de la LEDP.*

## Séance du lundi 13 mai 2024 (Présidente : Ariane Annen Devaud)

### Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 04/2024 de la Municipalité du 26 mars 2024 ;
- Ouï les rapports de majorité et de minorité de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### Le Conseil communal décide

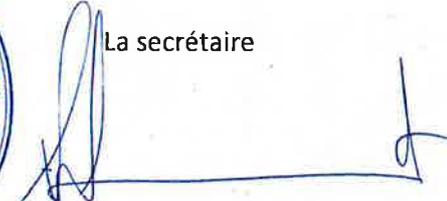
- D'approuver l'initiative populaire communale « Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! » ;
- De charger la Municipalité de communiquer la décision du Conseil communal au comité d'initiative et de l'afficher au pilier public.

Le conseil communal a décidé séance tenante de soumettre la présente décision au référendum spontané au sens de l'art. 160 al. 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP ; BLV 160.01).

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente  
  
Ariane Annen Devaud

  
CONSEIL COMMUNAL  
DU MONT  
LIBERTÉ ET PATRIE

La secrétaire  
  
Alexandra Magnenat

## Séance du lundi 13 mai 2024

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

### Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 05/2024 de la Municipalité du 26 mars 2024 ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### Le Conseil communal décide

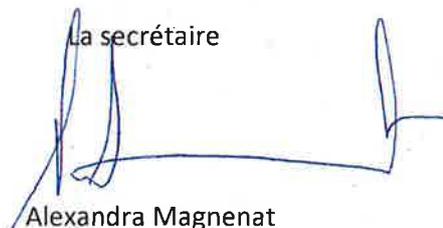
- D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 280'000.- TTC pour la réalisation des travaux électromécaniques sur l'infrastructure des routes cantonales et communales nécessaires à la mise en service de la gestion coordonnée du trafic d'agglomération ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement.

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente  


Ariane Annen Devaud



La secrétaire  


Alexandra Magnenat

## Séance du lundi 13 mai 2024

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

### Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 06/2024 de la Municipalité du 25 mars 2024 ;
- Oui le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### Le Conseil communal décide

- D'autoriser la Municipalité à acquérir un nouveau véhicule de fonction nécessaire à l'activité de la Police administrative pour un montant de CHF 74'420.- TTC ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement.

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente  


Ariane Annen Devaud



La secrétaire  


Alexandra Magnenat

## Séance du lundi 13 mai 2024

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

### Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 07/2024 de la Municipalité du 25 mars 2024 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### Le Conseil communal décide

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'450'000.- (TTC) pour l'acquisition des étages 1 et 2 du Mottier G ainsi que pour l'installation d'un ascenseur ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement.

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente  


Ariane Annen Devaud



La secrétaire  


Alexandra Magnenat

## Séance du lundi 13 mai 2024

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

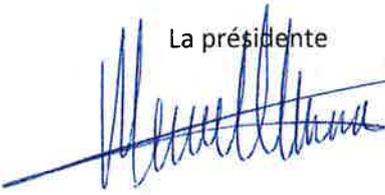
### Extrait du procès-verbal

- Vu le rapport de la Municipalité du 26 mars 2024 ;
- Oûi le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

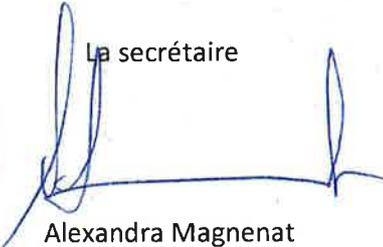
### Le Conseil communal décide

de prendre acte du rapport de la Municipalité et de classer le postulat «Un accès aux transports en commun pour tous les Montain.e.s »

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente  
  
Ariane Annen Devaud

  
CONSEIL COMMUNAL  
DU MONT  
LIBERTÉ ET PATRIE  
CANTON VAUD

La secrétaire  
  
Alexandra Magnenat